

**Arrêté n°2021-27 relatif  
RELATIF A LA COMPOSITION  
DU BUREAU DE VOTE**

**ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET  
DU VICE-PRESIDENT**

**DE LA COMUE Angers-Le  
Mans**

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L718-7 à L 718-15 ;  
Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, notamment ses articles 2 et 16 ;  
Vu le décret n° 2020-1811 du 30 décembre 2020 portant création de la communauté d'universités et établissements COMUE expérimentale Angers-Le Mans ;  
Vu l'arrêté n° 2021-DESUP/035 du 5 janvier 2021 portant nomination de Monsieur Didier Le Gall, professeur des universités, en qualité d'administrateur provisoire de la COMUE expérimentale Angers-Le Mans à compter du 01 janvier 2021 ;  
Vu le règlement intérieur de la COMUE expérimentale Angers-Le Mans adopté par le CA le 4 février 2021 ;  
Vu l'arrêté n° 2021-15 relatif à l'organisation de l'élection du président de la COMUE Angers Le Mans, en date du 11 mai 2021  
Vu l'arrêté n° 2021-16 relatif à l'organisation de l'élection du vice-président de la COMUE Angers Le Mans en date du 11 mai 2021

**L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE de  
La COMUE Angers-Le Mans  
ARRETE :**

**Article 1<sup>ER</sup> : CREATION**

Un bureau de vote pour l'élection du Président et du Vice-Président de la COMUE Angers Le Mans le 22 juin 2021 est mis en place.

Le bureau de vote procède au dépouillement à la fin de chaque tour de scrutin et dresse le procès-verbal des résultats.

**Article 2 : COMPOSITION**

Le bureau de vote se compose comme suit :

Comue expérimentale  
**Angers-Le Mans**

---

Alexa ROUEZ, Secrétaire générale de la COMUE Angers Le Mans  
Laurence ESTÈVE, directrice des affaires générales, juridiques et institutionnelles,  
(DAGJI) Université d'Angers  
Olivier BONNEFOY, responsable de la cellule institutionnelle, (DAGJI), Université  
d'Angers  
Anaëlle TOUFFAIT, assistante juridique, Le Mans Université

Fait à Angers, le 17 juin 2021

L'administrateur provisoire  
Didier Le Gall

Signé

Signé et mis en ligne le 17 juin 2021

Comue expérimentale  
**Angers-Le Mans**

---